

Des investissements pour le train touristique de la Vallée d'Eure

Ce sont 300 000 € que devrait apporter le Conseil général au train touristique de la Vallée d'Eure dans le cadre d'un programme d'investissement autour de la sécurité et de l'attractivité de cet outil touristique majeur.

Le train touristique de la vallée d'Eure est devenu une activité touristique de première importance dans le département. C'est d'ailleurs aujourd'hui l'activité touristique est celle qui enregistre le meilleur taux de commercialisation au titre des produits "groupes" d'Eure Tourisme.

Le Contrat d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) 2008-2013, signé en 2009, incluait le Chemin de Fer de la Vallée d'Eure (CFVE) dans ses fiches actions. Alors que l'avenant au contrat d'agglomération 2008-2013 doit être signé cette année, ce programme d'investissement montre l'engagement des différents partenaires pour ce contrat : Région, Département, CAPE, commune de Breuilpont, commune de Pacy-sur-Eure et CFVE.

C'est donc un grand programme d'investissement qui est prévu avec comme objectif principal celui d'organiser le transport de personnes dans des conditions de sécurité optimales permettant de développer l'attractivité de cet opérateur touristique majeur.

Le programme d'investissement retenu représente un coût prévisionnel de 1 036 418 € HT.

Différentes actions seront financées par les partenaires :

- En ce qui concerne le matériel roulant : la mise en place d'un programme de vélorails ; la remise en état de certains véhicules ; la mise à disposition de véhicules par la SNCF ;
- En ce qui concerne la voie ferrée et les ouvrages d'art : la mise aux normes des quais ; la mise à niveau de la voie ferrée ; la réalisation de travaux liés aux passages à niveau ; la réalisation de travaux liés à la voie ferrée ; la réalisation de travaux liés aux petits ouvrages.
- En ce qui concerne les bâtiments d'exploitation ferroviaire : la réalisation de travaux d'extension et d'aménagement intérieur de la Gare de Breuilpont ; la réalisation de travaux de réhabilitation portant sur la lampisterie de Breuilpont ; la réalisation de travaux d'aménagement de la gare de Pacy-Sur-Eure.

Le Conseil général devrait affecter au programme d'investissement une subvention d'un montant maximum de 300 000 €, une subvention équivalente à celles du Conseil régional et de la CAPE.

En soutenant ce programme, le "*Département souhaite améliorer et valoriser un outil touristique important pour la Vallée d'Eure et ainsi poursuivre l'engagement de notre collectivité sur ce territoire*" précise Jean Louis Destans, président du Conseil général.

Contrat d'Agglomération – CAPE – 2008-2013

Ce contrat d'agglomération, en cours de renégociation, comprenait 4 axes et un volet social pour un montant prévisionnel de 38,1 millions d'euros et 40 fiches actions :

Axe 1 - Développement économique et tourisme : activer le potentiel d'attractivité et d'initiatives des Portes de l'Eure ; 9 fiches actions et 38 projets ;

Axe 2 – Territoire : anticiper et gérer les usages de l'espace pour préserver l'identité du territoire ; 2 fiches actions et 5 projets ;

Axe 3 - Transports et équipement : ouvrir l'accès à une offre d'équipements et de services d'agglomération ; 16 fiches actions et 21 projets ;

Axe 4 - Développement durable : préserver et redécouvrir la richesse environnementale et patrimoniale ; 9 fiches actions et 10 projets.

Volet social : renforcer la cohésion sociale de l'agglomération ; 4 fiches actions.